VERS UN SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, POUR TOUS

Premier bilan

et orientations de travail

Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

Dossier de presse

10 octobre 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Sommaire

POINT D'ETAPE SUR LES CONCERTATIONS ENGAGEES 3
CONSTATS ET ENJEUX POUR LE NOUVEAU SYSTEME DE RETRAITE 6
PREMIERS GRANDS PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, POUR TOUS 15

POINT D'ETAPE SUR LES CONCERTATIONS ENGAGEES

Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a été chargé, auprès d'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, de construire un nouveau système de retraite.

Le projet auquel le Gouvernement travaille vise à créer un système universel dans lequel chaque euro cotisé donnera des droits identiques, quel que soit le statut (salariés, indépendants, fonctionnaires) de celui qui cotise et le moment de sa carrière où il cotise. Il s'agit de construire un système plus lisible, plus juste et plus solidaire.

Le passage d'un système de retraite à logique professionnelle, constitué de 42 régimes aux règles différentes, à un système universel où les règles seront communes à tous suppose de remettre en débat le système actuel, ses objectifs, ses paramètres et son pilotage.

• Une concertation approfondie avec les partenaires sociaux

Une concertation avec les partenaires sociaux a été ouverte en avril dernier. A l'issue de cette première phase de dialogue, Agnès Buzyn et Jean-Paul Delevoye ont invité l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives à se réunir le 10 octobre au Ministère des solidarités et de la santé.

Cette réunion a eu pour objet de faire un bilan des six premiers mois de travaux, de présenter les grands principes que retient à ce stade le Haut-Commissaire pour continuer de construire le système universel et de partager les positions et les convictions des uns et des autres.

Les prochaines rencontres, organisées dans le cadre de réunions bilatérales, viseront à approfondir le travail effectué jusqu'ici et, en particulier, à examiner les questions relatives à la gouvernance, au pilotage et à l'organisation du système universel, aux différents sujets liés aux conditions de départ, à l'examen des situations particulières, ainsi qu'aux modalités de transition entre l'ancien et le nouveau système.

• Un dispositif de participation citoyenne ambitieux

Ce dialogue continu avec les partenaires sociaux s'accompagne d'un dispositif de consultation et de participation citoyenne, lancé en mai dernier.

Il repose notamment sur une plateforme de participation en ligne (participez.reforme-retraite.gouv.fr) sur laquelle, à ce jour, plus de 30 000 contributions ont été publiées par les citoyens et près de 200 000 votes ont été enregistrés.

Huit ateliers participatifs, puis un atelier citoyen en fin d'année, sont également organisés pour associer les citoyens à cette réflexion.

La création d'un système universel de retraites est un chantier de très grande ampleur et il est indispensable qu'il donne lieu à une concertation longue et approfondie. Cette concertation est sans effet sur les retraités actuels, dont la situation ne sera pas modifiée. Le projet de loi sera discuté au Parlement dans le courant de l'année 2019.

CONSTATS POUR LE NOUVEAU SYSTEME

Le dialogue engagé depuis avril dernier a été l'occasion pour le Haut-Commissaire à la réforme des retraites d'échanger avec les partenaires sociaux sur le diagnostic du système actuel.

- **CONSTAT n°1 : un système générateur d'injustice.**

Notre système de retraite est composé de 42 régimes de retraites, organisés par profession et par statut. Chaque régime ayant ses propres règles, les Français n'ont pas tous les mêmes droits lorsqu'ils partent à la retraite. Cette situation est complexe ; elle est aussi inéquitable.

> *Aujourd'hui la naissance d'un enfant est inégalement prise en compte selon les régimes : dans le secteur privé, la naissance d'un enfant permet d'acquérir 8 trimestres de majoration de durée d'assurance, contre 2 dans le secteur public. Cette différence est difficilement compréhensible pour les assurés.*

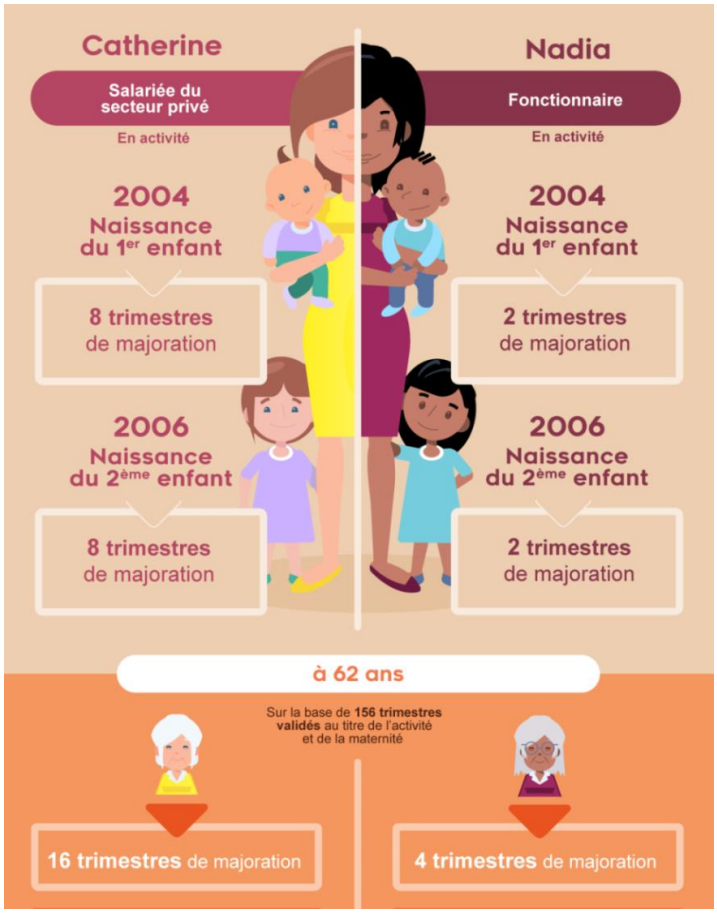

Aujourd'hui la naissance d'un 4ème enfant est inégalement prise en compte selon les régimes. Dans le secteur privé, les parents bénéficient d'une majoration de 10% de leur pension. Dans le secteur public, cette majoration est de 15%.

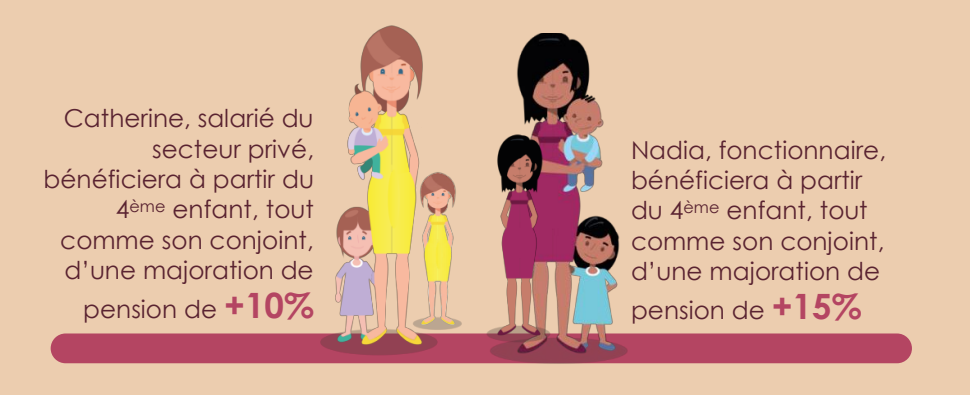

- **Nous avons besoin d'un système de retraite plus juste, avec des règles communes pour tous les assurés.**

La création d'un système universel de retraite a pour vocation d'apporter la simplification à laquelle assurés et cotisants aspirent, de garantir l'égalité de tous devant le système de retraite en élaborant des règles sur des principes clairs, lisibles et transparents.

- **CONSTAT n°2 : un système illisible qui ne permet pas d'anticiper.**

En moyenne, chaque assuré est aujourd'hui affilié à 3 régimes (de base ou complémentaire) compte tenu de son parcours professionnels et des différents statuts auxquels il a appartenu au cours de la carrière. Mais le tiers des assurés a déjà 4 régimes ou plus.

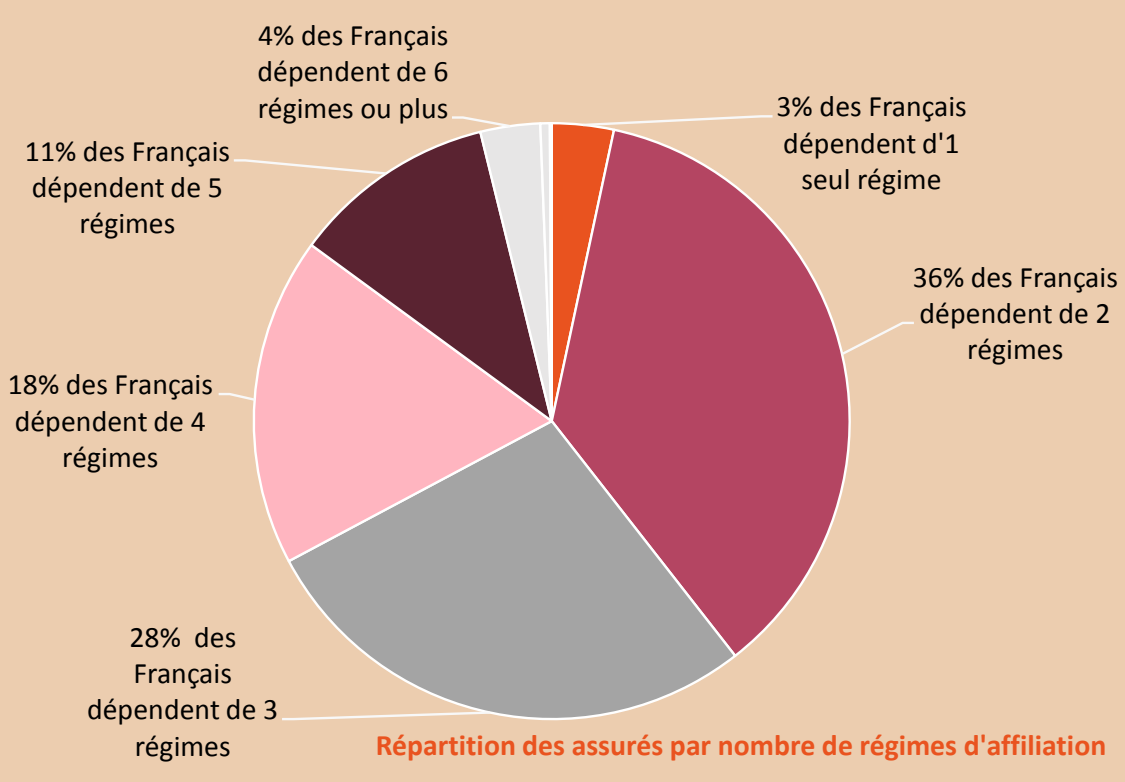

L'existence superposée de régimes de base et de régimes complémentaires, de régimes en points et de régimes en annuités, rend le système illisible.

Aujourd'hui les statuts déterminent les régimes d'affiliation. Les salariés du secteur privé et certains indépendants cotisent à la fois à un régime de base jusqu'au plafond de la sécurité sociale (soit 3311 euros par mois) et à un régime complémentaire, sur tout ou partie de leurs revenus. D'autres professions ne relèvent que d'un seul régime, qui regroupe alors les régimes de base et complémentaire.

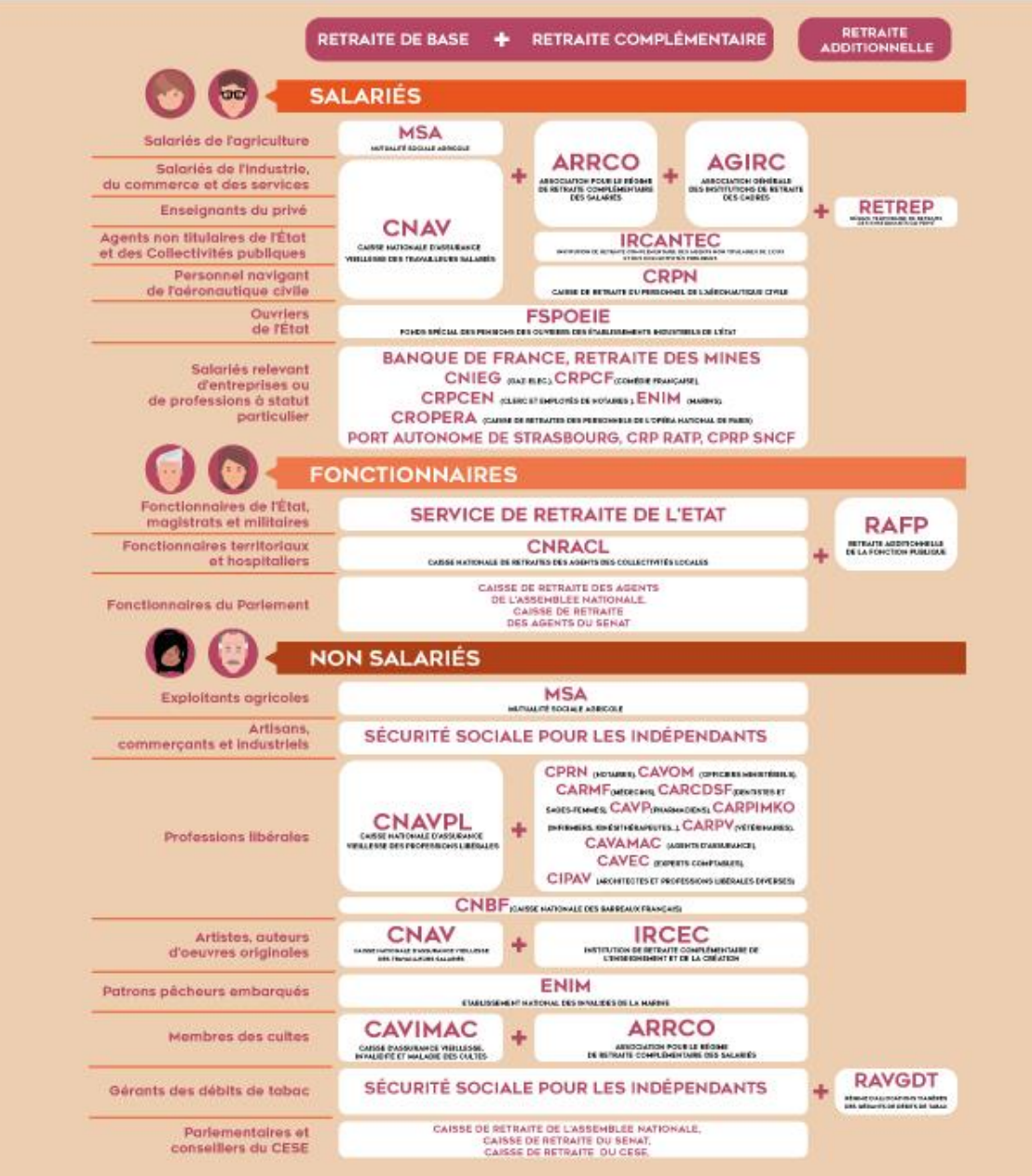

Cette complexité institutionnelle se double de formules de calcul de la pension qui différent d'un régime à l'autre et de dispositifs de solidarité qui ne sont pas les mêmes selon les régimes.

Aujourd'hui, à revenu identique, un changement de statut a des effets sur le montant des droits à la retraite. Par exemple, pour une carrière et un salaire identique, un assuré qui a fait le début de sa carrière dans le privé, puis fini dans le public aura une retraite supérieure à celui qui a commencé sa carrière dans le public, puis fini dans le privé. Ceci est dû aux modes de calcul du montant de la retraite qui diffèrent selon les régimes.

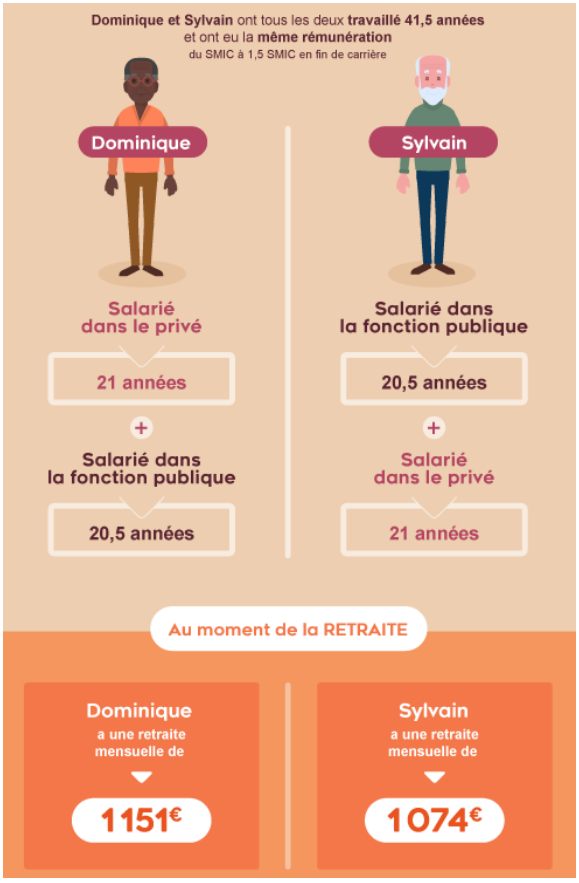

- **Nous avons besoin d'un système de retraite simple et lisible, compréhensible par tous.**

Connaitre ses droits, anticiper l'impact des changements de vie ou de carrière sur sa retraite, faire des choix éclairés à la fin de la vie professionnelle : le nouveau système de retraite doit apporter lisibilité et simplification pour tous les assurés.

- **CONSTAT n°3 : un système qui n'est pas en phase avec les réalités du monde du travail.**

Les régimes de retraite sont régis et organisés selon des logiques professionnelles. La superposition des régimes et des règles différentes crée de l'insécurité pour les assurés et pénalise les mobilités et les transitions professionnelles. Elle ne tient pas suffisamment compte de la diversité des carrières ni des nouvelles formes d'emploi.

> *Aujourd'hui, un infirmier peut avoir 5 régimes de retraites différents sans changer de métier : une retraite de fonctionnaire hospitalier s'il a commencé sa carrière dans un hôpital public (CNRACL), deux retraites du Régime général et de l'ARRCO s'il devient salarié dans une clinique et deux retraites d'indépendant (assurance vieillesse des professions libérales et CARPIMKO - retraite complémentaire des infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes) s'il s'installe enfin à son compte.*

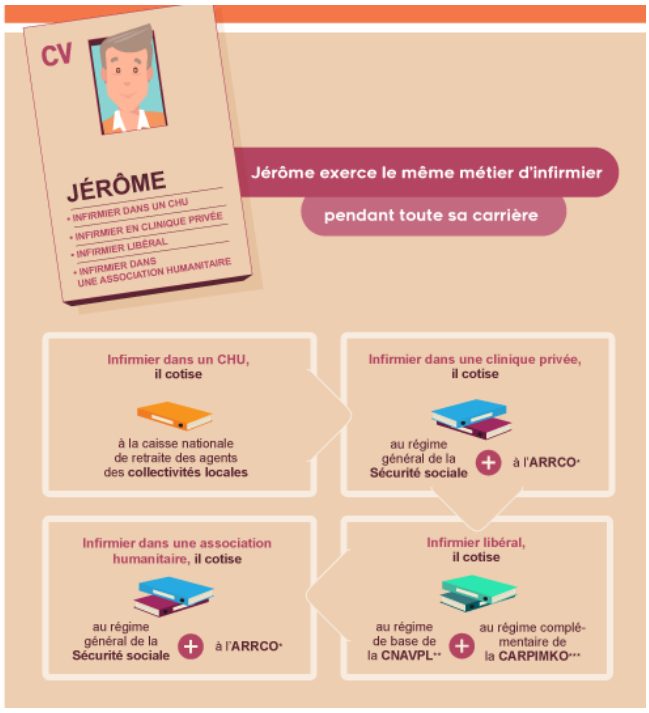

- ▶ **Nous avons besoin d'un système de retraite en phase avec les réalités du travail.**

Notre système de retraite doit s'adapter : il faut passer d'un système aujourd'hui déterminé par des statuts professionnels à un système commun à tous, qui ne pénalise aucun parcours, et qui accompagne ceux dont les parcours professionnels sont faits de la succession d'activités exercées sous des statuts différents.

- **CONSTAT n°4 : un système qui ne garantit pas les droits parce qu'il est instable et peu pilotable.**

L'extrême hétérogénéité des régimes et la diversité de leurs règles ne protègent pas les Français. Le système dépend trop des solidarités professionnelles : quand une profession évolue ou disparaît, c'est la capacité à honorer les pensions des retraités de cette profession qui peut être fragilisée.

Cette situation de grande hétérogénéité rend donc le système actuel de retraite extrêmement difficile à piloter et impose que les ajustements nécessaires passent par des réformes paramétriques répétées et qui n'ont pas réglé les difficultés à long terme.

Si le système est parvenu à s'approcher de l'équilibre financier à court terme, sa pérennité sur moyenne et longue période est extrêmement dépendante de la situation économique du pays et de ses fluctuations.

En effet, notre système de retraite, et donc la garantie que les pensions seront versées aux retraités, est excessivement dépendant de l'évolution du taux de croissance économique. Quand la croissance augmente plus vite que prévu, le système est en situation d'équilibre mais le pouvoir d'achat des retraités progresse plus lentement que celui des actifs.

A l'inverse, quand la croissance est faible, on ne parvient que difficilement à continuer de servir les retraites et on s'expose à la nécessité de réaliser des ajustements paramétriques pour corriger la situation.

- **Cette instabilité érode considérablement la confiance des Français dans leur système de retraite**

On observe depuis plusieurs années une défiance accrue des Français quant à l'avenir du système de retraite.

Aujourd'hui, non seulement les trois quarts des actifs jugent le système actuel injuste, mais **80 %** d'entre eux pensent que le niveau de leur future pension sera insuffisant pour vivre correctement et un actif sur deux estime qu'il y a un risque de faillite des régimes de retraite, qu'ils soient de base, complémentaires ou de la fonction publique[1]. La succession des précédentes réformes des retraites a nourri l'idée, notamment chez les jeunes, d'un appauvrissement à venir des retraités et d'une baisse programmée des droits.

[1] Source : CECOP, données 2017

Selon le dernier baromètre DREES (données 2017), près des trois quarts des Français estiment que, pour préserver le système de retraite, des réformes supplémentaires sont encore nécessaires (73 %). Lorsqu'il leur est rappelé qu'il existe aujourd'hui plusieurs régimes de retraite différents liés au statut professionnel (salariés du secteur privé, agriculteurs, fonctionnaires, indépendants…), **85 %** des Français estiment « qu'il ne devrait y avoir qu'un seul régime de retraite » ou « un socle commun de retraite ». Seuls **14 %** des Français adhèrent à l'idée qu'il « doit y avoir des régimes différents pour tenir compte des différences de statut professionnel ».

▶ Nous avons besoin d'un système de retraite pilotable et soutenable, car c'est une condition essentielle de la restauration de la confiance

La création d'un nouveau système doit s'accompagner d'un engagement fort sur sa soutenabilité à long terme et sur sa solidité financière. C'est une condition essentielle de la restauration de la confiance dans le système, notamment pour les plus jeunes.

PREMIERS GRANDS PRINCIPES POUR LA CONSTRUCTION D'UN SYSTEME UNIVERSEL DE RETRAITE PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, POUR TOUS

• Construire un système commun à tous les Français

Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires obligatoires). Il garantira pour tous les assurés la prise en compte de leurs revenus d'activité dans la limite de 3 plafonds de la sécurité sociale soit 120 000 € bruts annuels.

Ce sera un système public, par répartition, dans lequel les actifs d'aujourd'hui financeront par leurs cotisations les pensions des retraités d'aujourd'hui.

Les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous : salariés du privé ou du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants et professions libérales, agriculteurs.

• Calculer les droits à retraite en points, dans un système plus équitable où « 1€ cotisé vaut les mêmes droits » pour chaque Français

Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique. Chaque jour travaillé dans sa vie sera pris en compte. 1€ cotisé vaudra les mêmes droits pour chaque Français : salariés du privé ou du public, fonctionnaires, travailleurs indépendants et professions libérales, agriculteurs.

Les salariés et les fonctionnaires cotiseront au même niveau et, à revenu identique, auront donc les mêmes droits à retraite. Le taux de cotisation sera proche de la situation actuelle, de l'ordre de 28 % pour les assurés et leurs employeurs, qu'ils soient privés ou publics.

Les primes des fonctionnaires civils et militaires et des salariés des régimes spéciaux seront prises en compte pour le calcul des droits à retraite. Une concertation aura lieu sur les conséquences à tirer de la réforme en termes d'évolution des carrières et des rémunérations, au fur et à mesure de la montée en charge des effets du nouveau système.

Dans le système universel, les travailleurs indépendants bénéficieront d'un régime de cotisations adapté afin de ne pas bouleverser les équilibres économiques de leur activité. A cotisation égale, ils auront le même nombre de points.

• Bâtir un système de retraite fondé sur une solidarité renforcée

Des points seront accordés pour **chaque enfant, dès le premier enfant**, afin de compenser les impacts, sur la carrière des parents, de l'arrivée ou de l'éducation de l'enfant.

Des points seront accordés pour prendre en compte **les interruptions d'activité** liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité, etc.) ainsi que la maternité.

Des pensions de réversion garantiront le niveau de vie des veuves et des veufs après le décès du conjoint.

Un dispositif de **minimum de pension** sera prévu pour les Français ayant travaillé toute leur vie à temps partiel ou avec des revenus modestes.

• Transformer notre système n'a pas pour objet de faire des économies

Le nouveau système sera construit dans le **respect des grands équilibres financiers actuels.**

Le fonctionnement du système universel de retraites devra assurer sa **solidité, sa stabilité et sa viabilité sur le long terme.**

Il y aura toujours un âge légal de la retraite à partir duquel on pourra liquider ses droits. **Il restera fixé à 62 ans**.

Le système universel permettra de prendre en compte **les spécificités de certaines situations** (carrières longues, métiers pénibles ou dangereux, handicap…) dès lors qu'elles reposent sur des différences objectives : elles seront examinées dans le cadre de la concertation.

• Prendre le temps nécessaire à une transformation de notre système de retraite.

Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite ne seront pas concernés par la réforme. Pour eux, les montants des retraites, des pensions de réversion et les droits à la réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés.

La nouvelle phase de concertation qui s'ouvre permettra de déterminer la première génération d'actifs concernée par la réforme et les modalités de la transition.

Cette transition sera très progressive pour tenir compte de la diversité des situations initiales ; en tout état de cause, **ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés.**

Pour tous les actifs, les droits relatifs aux périodes travaillées avant l'entrée en vigueur du nouveau système, qu'il s'agisse de trimestres ou de points, seront conservés à 100 %.

Contact presse :
Claire Bonnetier Claire.bonnetier@retraites.gouv.fr
01.40.56.48.53 | 06.66.64.93.18

Pour une RETRAITE plus simple, plus juste, pour tous

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
HAUT-COMMISSAIRE À LA RÉFORME DES RETRAITES

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite